



Le Chili et l'Union soviétique libèrent des prisonniers d'opinion

Le 19 décembre 1976, les prisonniers d'opinion Luis CORVALAN et Vladimir BOUKOVSKI ont été libérés, respectivement au Chili et en Union soviétique, et transportés par avion à Zurich. Là, des représentants des deux pays se sont assurés que les prisonniers avaient été libérés dans le cadre d'un «échange».

M. Corvalán, secrétaire général du parti communiste chilien, âgé de 60 ans, avait été arrêté deux semaines après le coup d'Etat militaire de septembre 1973 qui avait renversé le gouvernement du président Salvador ALLENDE. M. Corvalán avait été sénateur sous le régime du président Allende. Après son arrestation, AI l'avait adopté comme prisonnier d'opinion.

M. Boukovsky purgeait sa quatrième condamnation en Union soviétique au moment de sa libération. Il avait été interné dans un hôpital psychiatrique à deux reprises, au cours des années 1960, pour ses opinions politiques et ses déclarations, et non pas pour des raisons médicales. Il a été détenu en prison de 1967 à 1970, après avoir participé à une manifestation pour protester contre les restrictions à la liberté d'expression en Union soviétique. En 1972, il a été condamné à nouveau, cette fois à 7 ans, plus 5 ans d'exil intérieur, pour avoir établi et distribué des documents dénonçant les abus de la psychiatrie à des fins politiques en Union soviétique. M. Boukovsky a été adopté comme prisonnier d'opinion dès 1966.

EXÉCUTIONS EN RHODÉSIE ET AUX ÉTATS-UNIS

L'exécution de huit prisonniers en Rhodésie et la première exécution, depuis plus de 10 ans, aux Etats-Unis, ont profondément inquiété AI.

Dans des télégrammes adressés le 21 janvier à M. Ian SMITH, premier ministre de Rhodésie, et à M. Anthony CROSLAND, secrétaire britannique aux affaires étrangères, AI a déclaré que les pendaisons de Salisbury constituaient un «acte soulevant l'indignation». AI a fait observer que ces exécutions faisaient une moquerie de l'affirmation de M. Smith selon laquelle il maintenait des «normes civilisées» et a demandé qu'il soit immédiatement mis fin à l'application de la peine de mort en Rhodésie.

Depuis avril 1975, date à laquelle le régime de M. Smith a annoncé son intention de ne plus faire mention des exécutions de condamnés, on estime que 50 personnes ont été pendues en Rhodésie. Les membres de la famille ne sont pas informés à l'avance de la date de l'exécution.

Aux Etats-Unis d'Amérique, l'exécution de Gary GILMORE, le 17 janvier, était la première depuis plus de 10 ans. AI craint qu'elle n'ouvre la voie à d'autres exécutions. Le 7 janvier, AI a envoyé un télégramme au président Gerald FORD lui demandant

M. Corvalán est immédiatement parti de Zurich pour l'Union soviétique. M. Boukovsky est resté deux semaines en Suisse. Durant ce temps, il a pu être logé et obtenir des soins médicaux par l'intermédiaire de la Section suisse d'AI, qui avait pris des mesures à cet effet pour les deux prisonniers libérés.

Depuis sa libération, M. Boukovsky s'est publiquement associé aux efforts en faveur de la défense des prisonniers d'opinion dans le monde entier.

• **La libération n'a pas été négociée par AI:** A la suite d'informations dénuées de fondement selon lesquelles AI aurait arrangé l'«échange» de M. Corvalán contre M. Boukovsky, AI a publié un communiqué de presse opposant un démenti à ces informations. AI a déclaré n'avoir ni pris l'initiative, ni participé aux négociations en vue de l'«échange». AI a souligné sa préoccupation devant les violations constantes des droits de l'homme, tant au Chili qu'en Union soviétique. □

d'intervenir afin que l'exécution n'ait pas lieu. Il y a huit autres détenus dans des cellules de condamnés à mort dans la prison où Gilmore a été exécuté. Environ 400 prisonniers attendent l'exécution aux Etats-Unis.

AI estime qu'il est extrêmement important de ne pas confondre le problème de la réintroduction de la peine de mort aux Etats-Unis avec l'exigence répétée de Gilmore d'être exécuté. □

DIRIGEANT COMMUNISTE ESPAGNOL LIBÉRÉ SOUS CAUTION

Santiago CARRILLO, secrétaire général du parti communiste espagnol (PCE), a été libéré contre une caution de 300 000 pesetas (4350 dollars des Etats-Unis) le 30 décembre 1976, en même temps que sept autres membres importants du PCE.

Les sept membres du PCE avaient participé à la conférence de presse non autorisée donnée par M. Carrillo le 10 décembre, au cours de laquelle il a expliqué le point de vue du PCE interdit, à la lumière des prochaines élections et du refus du gouvernement espagnol de légaliser le parti communiste.

On s'attend que les huit personnes soient inculpées d'association illicite; elles comparaîtront devant un tribunal civil de l'Audience provinciale à Madrid. La première incul-

pation émanait du tribunal de l'ordre public. Cet organisme, survivance du régime du général Franco, vient d'être supprimé. Il a été décidé que toutes les affaires de cette nature seraient désormais jugées par les tribunaux civils.

Après avoir reçu la nouvelle de ces arrestations, AI a télégraphié à M. Adolfo SUAREZ, premier ministre espagnol, et à M. Rodolfo Martin VILLA, ministre de l'intérieur, pour exprimer sa vive inquiétude et demander la libération de M. Carrillo. □

RÉSULTATS DE PROCÈS EN APPEL EN CORÉE DU SUD

Les lourdes peines de prison prononcées contre 18 hommes et femmes après un procès politique qui s'est déroulé en Corée du Sud en août 1976 (*Informations*, septembre) ont été modifiées sans explication le 29 décembre par la cour d'appel de Séoul à la suite des recours formés par les accusés.

Les peines infligées à l'ancien président YUN Po Sun, âgé de 79 ans, et à KIM Dae Yung, candidat de l'opposition aux élections présidentielles qui est gravement malade, ont été ramenées de 8 à 5 ans de prison, suivis de suspension des droits civils. De même, la peine de 8 ans de prison prononcée contre le dirigeant quaker HAHM Suk Hon, âgé de 75 ans, appelé le «Ghandi de Corée du Sud», a été ramenée à 5 ans. Les peines de 5 ans de prison prononcées en première instance contre l'ancien ministre des affaires étrangères CHUNG Il Hyung, âgé de 72 ans, et sa femme, le Dr LEE Tai Young, ont également été réduites.

Outre d'autres changements, le sursis a été accordé dans quatre cas.

Les 18 accusés ont le droit de recours auprès de la cour suprême contre les décisions de la cour d'appel. Mais onze d'entre eux, dont KIM Dae Yung, qui est gravement malade, restent en prison, où ils sont détenus depuis leur arrestation en mars 1976.

• **Condamnation d'un poète:** Le 31 décembre, le tribunal de district de Séoul a condamné à 7 ans de prison KIM Chi Ha, le poète dissident de Corée du Sud adopté par AI.

Après un procès qui s'est poursuivi pendant plus de 18 mois, il a été déclaré coupable d'avoir appuyé la propagande de la Corée du Nord, violant ainsi la législation anticomuniste de la Corée du Sud (*Informations* de juin et juillet 1976).

Les charges retenues contre M. KIM reposaient sur des articles qu'il avait publiés dans les journaux après sa libération conditionnelle en 1975 et où il parlait des tortures infligées à d'autres prisonniers politiques.

M. Kim purge déjà une condamnation à perpétuité prononcée lors d'un procès antérieur. Cette condamnation avait été suspendue conditionnellement en février 1975, mais elle a été arbitrairement rétablie par un tribunal

(suite en p. 2, col. 1)

Corée du Sud, suite de p. 1

militaire lors de son dernier procès, ce qui permet de le maintenir en prison.

M. Kim est en détention cellulaire dans la prison de West Gate de Séoul depuis mars 1975, date de sa dernière arrestation. Il est atteint de tuberculose. □

AI ENVOIE UN OBSERVATEUR AU PROCÈS DES 178 AU MAROC

Jean HOSS, membre de la Section luxembourgeoise d'AI, a été chargé de se rendre au Maroc comme observateur au procès de 178 prisonniers politiques, qui a commencé le 3 janvier. Parmi les accusés se trouvent 139 frontistes détenus dans la prison de Casablanca qui avaient entrepris une grève de la faim de 15 jours en novembre dernier (*Informations*, janvier). Les 39 autres sont jugés par contumace. La plupart de ces accusés sont détenus depuis 1974. Parmi eux se trouve Abraham SERFATY, l'un des plus anciens dirigeants des frontistes (mouvement marxiste-léniniste marocain). De nombreux autres accusés sont des étudiants, des enseignants ou des intellectuels.

Les charges retenues contre les accusés sont celles qui sont habituellement formulées lors de procès politiques au Maroc. Elles comprennent le complot contre la sécurité de l'Etat et l'appartenance à une organisation interdite.

Le 31 janvier, AI a télégraphié au roi HASSAN II du Maroc, au ministre de la justice et au président du tribunal de Casablanca pour demander que les accusés soient autorisés à se défendre eux-mêmes et que ceux qui font la grève de la faim reçoivent des soins médicaux. □

NOUVEAU PROCÈS DE JEUNES MUSICIENS EN TCHÉCOSLOVAQUIE

Il se peut que six musiciens non conformistes soient prochainement jugés en Tchécoslovaquie. Il s'agit de Josef JANICEK, Milan HLAVSA, Jiri KABES, Jaroslav VOZNIAK (tous membres de l'orchestre « Plastic People of the Universe »), Jaroslav KUKAL (de l'orchestre « DG 307 ») et Karel SOUKOP (chanteur). On ne sait pas encore quelles sont les charges retenues contre eux ni la date exacte du procès.

AI a l'intention d'envoyer un observateur à ce procès.

D'autres procès d'artistes tchèques ont eu lieu les 5 et 6 juillet et du 21 au 23 septembre 1976 (*Informations*, septembre et décembre 1976). Au total, sept musiciens ont été accusés d'atteinte à l'ordre public, mais AI estime qu'ils ont été emprisonnés pour avoir exercé leur droit d'expression artistique. Ils ont été condamnés à des peines de 8 à 18 mois.

• **Nouvelles arrestations:** Les autorités tchècoslovaques ont annoncé le 17 janvier l'arrestation de quatre directeurs de théâtre et écrivains. Vaclav HAVEL (auteur dramatique), Frantisek PAVLICEK (écrivain et directeur de théâtre), Jiri LEDERER (journaliste) et Ota ORNEST (directeur de théâtre) ont été accusés d'«activités criminelles graves sapant les bases de la République». Ils ont tous quatre été adoptés par AI comme prisonniers d'opinion.

Leur arrestation a été opérée après des perquisitions et l'interrogatoire d'un grand nombre des 242 signataires de la Charte 77, manifeste critiquant les violations des droits de l'homme en Tchécoslovaquie et annonçant la création d'un nouveau mouvement officieux chargé de la défense des droits de l'homme. □

DIRIGEANTS NOIRS EMPRISONNÉS EN AFRIQUE DU SUD

Le 15 décembre 1976, la cour suprême de Prétoria a déclaré coupables d'infractions visées par la loi sur le terrorisme 9 dirigeants du mouvement sud-africain «black consciousness» (conscience de la négritude).

Le 21 décembre 1976, six des accusés ont été condamnés à des peines de 6 ans de prison, tandis que les trois autres étaient condamnés à 5 ans. Tous les accusés ont été déclarés coupables de complot tendant à provoquer des changements sociaux, politiques et économiques en Afrique du Sud par l'intervention globale de la population noire. Ils ont été déclarés non coupables de préconiser des changements révolutionnaires par la violence. Tous étaient détenus depuis leur arrestation en septembre 1974 et ont été adoptés par AI. Il s'agit de membres de la South African Students' Organization (SASO) et de la Black Peoples' Convention (BPC). Ils avaient été arrêtés à la suite d'un meeting en faveur du FRELIMO (Mouvement de libération du Mozambique) en septembre 1974 (*Bulletin CAT*, novembre 1974). Plus de 40 membres du mouvement «black consciousness» ont été arrêtés après le meeting et emprisonnés en vertu de la loi sur le terrorisme.

La plupart des 13 détenus qui ont comparu devant le tribunal en 1975 avaient été détenus durant 4 mois sans inculpation. Pendant ce temps, des membres de leur famille ont demandé sans succès à la cour suprême de Prétoria d'interdire à la police de sécurité de se livrer à des voies de fait et à d'autres actes de brutalité sur la personne des détenus (*Bulletin CAT*, décembre 1974).

Les accusations portées contre deux des 13 ont été retirées en juin 1975 et le procureur a ordonné que deux autres détenus soient jugés séparément.

Les neuf accusés ont demandé à se pourvoir en appel. Si leur pourvoi est rejeté, ils devront purger la totalité de leur peine, car en Afrique du Sud les prisonniers politiques ne bénéficient pas de la remise du tiers de la peine accordée aux criminels de droit commun.

Selon des informations récentes, ces neuf détenus ont déjà été transférés dans la prison principale pour détenus politiques à Robben Island.

• **Détenus libérés:** Plus de 100 personnes détenues sans inculpation en vertu de la loi sud-africaine relative à la sécurité intérieure auraient été libérées au cours du mois de décembre 1976. Certaines d'entre elles ont immédiatement fait l'objet d'une assignation à résidence.

Selon des informations en provenance d'Afrique du Sud, plus de 300 personnes sont encore détenues sans jugement en vertu de la loi sur le terrorisme et d'autres lois relatives à la sécurité.

• **De nouveaux décès de détenus:** Deux nouveaux cas ayant été signalés, le nombre total de décès en détention confirmés en Afrique du Sud depuis mars 1976 est de quinze. Le Dr N. NTSHUNGA se serait pendu le 8 janvier; quant à Lawrence NDZANGA, la police déclare qu'il s'est effondré mort dans sa cellule le 9 janvier. Les deux hommes avaient été arrêtés en vertu de la loi sur le terrorisme. □

• **Un ancien membre du secrétariat d'AI s'enfuit d'Afrique du Sud:** Eric ABRAHAM, ancien membre du secrétariat international d'AI, s'est enfui d'Afrique du Sud le 5 janvier après avoir été assigné à résidence, le 30 no-

vembre 1976, en vertu de la loi sur la sécurité intérieure.

M. Abraham était journaliste au Cap et correspondant occasionnel de la BBC et de plusieurs journaux européens.

Après avoir reçu l'ordre d'assignation à résidence, pour 5 ans, en novembre dernier, il avait, sans succès, demandé un visa de sortie pour quitter le pays.

Au terme de l'assignation à résidence, il était interdit à M. Abraham de quitter son domicile et rien de ce qu'il écrivait ne pouvait être cité publiquement; comme il était journaliste, cela avait pour effet de le priver de moyens d'existence. □

DES URUGUAYENS «DISPARUS» SONT RETROUVÉS

Le gouvernement uruguayen a officiellement reconnu que 14 Uruguayens enlevés en Argentine au cours de l'année 1976 étaient détenus en Uruguay. Cette annonce a été faite à la suite des pressions internationales exercées par des parlementaires d'au moins cinq pays.

Parmi les personnes en question se trouvent Margarita MICHELINI (fille du parlementaire uruguayen qui a été assassiné à Buenos Aires en mai 1976) et son mari, Ana Ines Quadros HERERA DE STRAUCH (fille d'un ancien ambassadeur au Royaume-Uni) et Enrique RODRIGUEZ LARRETA et sa femme. Le père de M. Larreta, qui avait également été enlevé en Argentine, aurait été relâché.

Ces 14 personnes faisaient partie d'un groupe d'environ 70 réfugiés uruguayens enlevés à Buenos Aires entre juin et octobre dernier (*Informations*, août 1976). Il y a des témoins oculaires d'un grand nombre d'enlèvements et, dans certains cas, les victimes étaient placées sous la protection du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés.

La réapparition en Uruguay des 14 réfugiés enlevés confirme les allégations au sujet de la collaboration étroite entre les forces de sécurité de l'Argentine et de l'Uruguay.

L'inquiétude persiste au sujet de 46 autres Uruguayens, parmi lesquels il y a huit enfants, dont on ne sait où ils se trouvent. Récemment, de nombreux réfugiés enlevés en Argentine ont été trouvés morts ou ont simplement «disparu». □

AI PRÉSENTE UNE DÉCLARATION SUR L'UGANDA

AI a présenté au secrétariat et à tous les membres de la Commission des droits de l'homme des Nations Unies un document donnant des précisions sur des violations des droits de l'homme en Ouganda.

AI a demandé aux Etats membres de la Commission d'examiner la situation en Ouganda lors de sa session de février/mars à Genève. La déclaration appuie énergiquement les recommandations de la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités formulées en août 1976, tendant à ce que la Commission des droits de l'homme entreprenne, à partir de renseignements objectifs et de source sûre, une étude approfondie sur les violations des droits de l'homme en Ouganda.

AI a également distribué aux membres de

(suite en p. 4, col. 3)

Campagne pour les prisonniers du mois

Il est rappelé aux participants à la campagne que les appels ne doivent être adressés qu'aux personnes nommées à la fin de l'exposé de chaque cas. Il ne faut en aucun cas adresser de communication à un prisonnier. Il importe, dans l'intérêt du prisonnier, que les messages adressés aux autorités soient rédigés avec soin et en termes courtois et qu'ils ne procèdent jamais d'un parti pris.

Hector RODRIGUEZ - Uruguay

Hector RODRIGUEZ, homme politique, journaliste et syndicaliste uruguayen éminent, est arrêté depuis mars 1974 sous l'inculpation d'«association subversive» pour laquelle il est passible d'une peine de 6 à 18 ans de prison.

Le procès de M. Rodriguez et de 23 autres membres dirigeants des Grupos de Acción Unificadora — GAU (groupes d'action unificatrice), mouvement politique que M. Rodriguez a aidé à organiser, s'est ouvert en avril 1974 et dure toujours; il est lié à l'explosion d'une bombe à l'université de Montevideo en octobre 1973. Cette explosion avait tué un étudiant présumé membre du GAU et responsable de la bombe.

Aucun fait n'a pu être établi quant à un lien entre cet étudiant et la bombe et le ministère public n'a pu fournir de preuves de la responsabilité des dirigeants du GAU. Certains des accusés avaient d'ailleurs été arrêtés avant l'explosion, ce qui rend leur inculpation encore plus suspecte.

M. Rodriguez a été député au Congrès uruguayen de 1947 à 1952.

En tant que syndicaliste, il a joué un rôle de premier plan entre 1940 et 1970 dans l'organisation du mouvement syndical national, la Convención Nacional de Trabajadores — CNT (association nationale des travailleurs) ainsi que dans la création du Congreso Obrero Textil (confédération des travailleurs du textile), qui a regroupé tous les syndicats uruguayens du textile en une seule organisation en 1955.

M. Rodriguez a participé à un grand nombre de conférences internationales en tant que représentant syndical et, en 1963, il a été nommé par le gouvernement uruguayen représentant des travailleurs à l'Organisation internationale du Travail.

Après 1970, M. Rodriguez a cessé ses activités syndicales pour se consacrer à la politique; c'est à ce moment-là qu'il a aidé à la fondation des GAU. Il a aussi joué un rôle important dans la formation du Frente Amplio (le front élargi), groupement de partis de gauche — allant du parti démocrate chrétien jusqu'au parti communiste — qui a recueilli 20% des voix aux élections de 1971.

M. Rodriguez a maintenant 58 ans; il est marié et père de deux enfants.

Envoyer à l'adresse suivante ET EN VOTRE NOM PERSONNEL des lettres rédigées en termes courtois pour demander la libération de Hector Rodriguez et des 23 autres accusés dans le procès des GAU: Señor Presidente de la République del Uruguay, Dr. Aparicio Mendez, Casa de Gobierno, Pza Independencia, Montevideo, URUGUAY.

BUSONO Wiwoho Sumartirto - Indonésie

Le professeur BUSONO Wiwoho Sumartirto, l'un des psychologues et pédagogues indonésiens les plus connus, a été arrêté à la suite d'une tentative de coup d'Etat contre le gouvernement militaire du pays, en octobre 1965, en même temps que plus de 500 000 autres personnes. Il fait maintenant partie des détenus emprisonnés depuis onze ans sans avoir été

jugés et dont le nombre est de 55 000 au moins.

Le professeur Busono a participé activement au mouvement nationaliste au cours de la révolution indonésienne contre les Néerlandais à la fin des années quarante. Alors qu'il était étudiant, il est devenu secrétaire général de l'IPPI — Ikatan Pemuda Peladjar Indonesia (union des lycéens indonésiens); plus tard, il était l'un des principaux membres des syndicats d'enseignants et d'universitaires de gauche.

Le professeur Busono a fait des études de psychologie à Prague, de 1951 à 1954. A son retour en Indonésie, il a été nommé successivement lecteur de psychologie pédagogique à l'Université d'Etat de Gadjah Mada, à Djokjakarta, puis professeur de psychologie et chef du département de psychologie.

Fondateur et vice-président de l'organisation de gauche Himpunan Sardjana Indonesia — HSI (association indonésienne des diplômés des universités) au début des années soixante, le professeur Busono était en même temps membre du conseil indonésien de planification et du conseil national de l'éducation.

Après son arrestation en octobre 1965, on croyait généralement qu'il se trouvait parmi les quelques centaines de milliers de personnes tuées au cours de l'épuration des éléments de gauche, après l'interdiction du parti communiste indonésien et de ses organisations affiliées consécutive à la tentative de coup d'Etat. On a toutefois découvert, vers la fin des années soixante, que le professeur Busono était détenu à Djokjakarta et qu'il était tuberculeux.

Sa femme, Apu Busono, a été arrêtée en même temps que lui et enfermée dans le camp de détention de femmes de Plantungan jusqu'en novembre 1976, date à laquelle elle a été transférée à la prison de Bulu à Semarang.

Ni le professeur Busono ni sa femme n'ont pris part aux événements de 1965 et AI pense que leur arrestation et leur détention sont dues au simple fait qu'ils fréquentaient des groupements de gauche et non pas à l'existence d'une preuve quelconque de leur participation à des activités dirigées contre le gouvernement.

En décembre 1976, AI a reçu des informations de sources dignes de foi selon lesquelles le professeur Busono serait probablement déporté dans la colonie pénitentiaire de l'île de Buru dans peu de temps. Les prisonniers à Buru risquent d'être détenus à vie sans jugement.

Envoyer aux adresses suivantes des lettres rédigées en termes courtois pour demander que le professeur Busono ne soit pas transféré à l'île de Buru et soit libéré inconditionnellement: Président Suharto, Istana Negara, Djakarta, Indonésie; et: Admiral Sudomo, Kepala Staf KOPKAMTIB, KOPKAMTIB, Jalan Merdeka Barat, Djakarta, Indonésie.

Le troisième prisonnier du mois, un ressortissant de la République socialiste de Roumanie, a été libéré avant que le présent bulletin ne soit envoyé à la composition.

Prisonniers libérés et cas nouveaux en 1976

Le secrétariat international a appris que 1274 prisonniers adoptés par AI ont été libérés au cours de l'année civile 1976.

Au cours de la même année, 1948 cas nouveaux ont été pris en charge. Ce nombre comprend les 124 prisonniers dont AI a appris la libération en décembre 1976 et les 428 cas nouveaux pris en charge au cours du même mois.

Nouvelles de campagnes précédentes

Andreas DEDOTSIS, citoyen grec et Témoin de Jéhovah, a été condamné à 11 ans de prison pour avoir refusé d'accomplir le service militaire (*Campagne pour les prisonniers du mois*, janvier 1977).

AI DEMANDE À HAÏTI DE PROUVER LA RÉALITÉ DE L'AMNISTIE DE NOËL

Le 9 janvier, AI a demandé à M. Jean-Claude DUVALIER, président d'Haïti, de prouver que les 90 prisonniers politiques présumés libérés à l'occasion d'une amnistie de Noël avaient effectivement été remis en liberté en les présentant publiquement à une conférence de presse.

AI estime qu'environ 30 personnes seulement sur les 90 figurant sur la liste des amnistiés étaient des prisonniers politiques. Sur ces 30, huit ont été envoyés par avion à Paris, mais sur le reste, très peu ont été vus libres à Port-au-Prince, capitale d'Haïti.

Lors d'amnisties antérieures, de nombreux noms figurant sur les listes de libérés s'étaient révélés fictifs.

AI éprouve de sérieuses inquiétudes à la suite d'informations selon lesquelles au moins 100 autres personnes ont été arrêtées dans la région de Port-au-Prince vers la fin de l'année 1976. Ces arrestations, qui sont rarement suivies d'un procès ou de la publication de renseignements sur les prisonniers, correspondent pratiquement à des enlèvements.

Dans sa lettre au président Duvalier, AI a demandé des renseignements sur un certain nombre de prisonniers, notamment: Hubert LEGROS, avocat d'un certain âge qui, après avoir été libéré en décembre 1972, a été arrêté à nouveau 2 semaines plus tard et dont on n'a plus jamais entendu parler; Veneque DUCLAIRON, arrêté en 1969 alors qu'il était âgé de onze ans; le pilote de l'armée Robert ANTHONY, arrêté en février 1975; les frères BAPTISTE, dont l'un serait devenu fou en prison, et Jean-Claude EXULLIEN, enseignant et acteur, qui a été arrêté l'an dernier après avoir écrit un article sur la réforme de l'enseignement.

AI a aussi demandé au gouvernement haïtien de publier une liste de ses prisonniers politiques comprenant les noms des personnes arrêtées récemment, de même que les noms de ceux qui ont été arrêtées au cours des années 60 et au début des années 70 et qui sont toujours détenus. □



1977
Année du
prisonnier d'opinion

ARRESTATION DE MILITANTS SOVIÉTIQUES DES DROITS DE L'HOMME

Youri ORLOV, président d'un groupe soviétique non officiel de militants des droits de l'homme, a été informé par des fonctionnaires le 5 janvier qu'il allait faire l'objet d'une inculpation pénale en raison des activités du groupe. Ce groupe de citoyens soviétiques a été créé pour «surveiller» l'application, par l'Union soviétique, des dispositions relatives aux droits de l'homme énoncées dans l'Acte final de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe.

M. Orlov aurait été conduit de force, le 5 janvier, dans le bureau du procureur de la ville de Moscou, où des fonctionnaires lui ont dit que l'on préparait son inculpation en vertu de l'article 190-1 du code pénal de la RSFSR. Cet article traite de la «propagation de fausses nouvelles, dont le caractère mensonger est connu, qui diffament l'Etat et le système social soviétiques». On n'a pas dit à M. Orlov quelles seraient les personnes inculpées.

AI a exprimé aux autorités soviétiques son inquiétude devant le fait que des membres de ce groupe puissent être arrêtées du seul fait qu'ils exercent leur droit à la liberté d'expression.

• Alexandre GUINZBOURG, membre du groupe et ancien prisonnier d'opinion, a été arrêté le 3 février, prétendument parce qu'il était soupçonné de violation de la législation en matière de change dans l'administration d'un fonds de secours aux prisonniers d'opinion et aux membres de leur famille.

Mykola ROUDENKO et Olexy TIKHY ont été arrêtés le 5 février. Ils sont membres d'un groupe ukrainien de surveillance de l'application de l'Acte final d'Helsinki.

Youri Orlov a été arrêté le 10 février. M. Roudenko et lui sont membres du groupe de Moscou d'AI.

Les trois derniers nommés sont toujours détenus au moment de mettre sous presse, mais AI ne sait pas encore de quoi ils ont été inculpés. □

ANCIENS MINISTRES ARRÊTÉS AU NÉPAL

L'ancien premier ministre népalais B.P. KOIRALA et l'ancien ministre Ganesh Man SINGH figuraient parmi les quatre personnes arrêtées au Népal le 31 décembre 1976. Les arrestations sont intervenues peu après le retour au Népal de M. Koirala, ancien dirigeant du parti népalais du congrès, organisation interdite, après un exil volontaire de huit ans en Inde. MM. Koirala et Singh seraient détenus dans la prison de Sundarijal, où ils avaient déjà été emprisonnés de 1960 à 1968.

M. Koirala est devenu premier ministre du premier gouvernement du pays élu démocratiquement, en 1959, année où le parti népalais du congrès a obtenu une forte majorité des suffrages lors des premières élections générales. En décembre 1960, le roi MAHENDRA, décédé depuis, a organisé un coup d'Etat renversant le gouvernement constitutionnellement élu du congrès national et a fait emprisonner M. Koirala et d'autres ministres. C'est alors qu'AI a adopté M. Koirala comme prisonnier d'opinion.

La constitution promulguée en 1962 a supprimé le droit de créer des partis politiques.

Le 6 janvier, AI a envoyé au roi BIRENDRA un télégramme demandant que les quatre détenus soient jugés à bref délai, avec toutes les garanties en matière de procédure, ou libérés. □

AMNISTIE GÉNÉRALE POUR LES OPPONANTS À LA GUERRE DU VIETNAM

Les citoyens américains qui, sans avoir eu recours à la violence, se sont soustraits au service militaire au cours de la guerre du Vietnam, ont été amnistiés le 21 janvier. Il s'agit là d'une des premières mesures prises par M. Carter à son accession à la présidence des Etats-Unis. M. Carter a annoncé aussi qu'il avait demandé au département de la défense d'entreprendre d'urgence une étude des cas des déserteurs et de ceux qui avaient été exclus de l'armée; ces deux catégories de personnes ne devaient pas bénéficier de l'amnistie.

L'amnistie est intervenue après l'envoi d'un télégramme d'AI, daté du 18 janvier, exprimant des voeux de succès pour M. Carter dans l'exercice de ses fonctions et le priant de proclamer immédiatement une amnistie générale pour tous ceux qui avaient été pénalisés en raison de leur opposition à la guerre du Vietnam.

Dans ce télégramme, signé par Thomas HAMMARBERG, président du Comité exécutif international d'AI, M. Carter a été prié de marquer son entrée en fonctions «par un acte de réconciliation qui réunira des milliers de familles américaines condamnées à une séparation permanente». □

SEPT CONDAMNATIONS À MORT CONFIRMÉES À ZANZIBAR

Le conseil suprême du parti afro-chirazi du Zanzibar a confirmé sept condamnations à mort le 9 février (*Bulletin CAT*, décembre 1976), à la reprise des audiences en appel du procès en trahison. Quatre des condamnations frappaient des accusés emprisonnés en Tanzanie et jugés par contumace.

Dix-sept condamnations à mort ont été communiquées en peines de prison, de 30 à 35 ans dans la plupart des cas, 13 condamnations à des peines de prison ont été réduites et six ont été confirmées. Un des accusés a été acquitté et cinq autres ont été libérés.

AI a immédiatement adressé un appel à M. Aboud JUMBE, président de Zanzibar, et au président Julius NYERERE, leur demandant de commuer les peines de mort pour des raisons humanitaires.

Sur les 37 accusés de Zanzibar qui ont fait appel, 24 avaient été condamnés à mort. Dans son réquisitoire final, prononcé en décembre, le procureur général de Zanzibar, M. Wolfgang DOURADO, a demandé la commutation des peines de mort et l'acquittement de sept autres prisonniers, parce que leurs condamnations antérieures n'étaient pas fondées sur des preuves directes. Il a demandé en outre la réduction des peines de prison de longue durée prononcées contre d'autres accusés.

Neuf accusés qui avaient plaidé coupables se sont rétractés parce que leurs aveux avaient été obtenus sous la torture. M. Dourado a demandé au conseil suprême de s'assurer que leur condamnation ne reposait pas exclusivement sur des déclarations suivies de rétractations et obtenues «par des moyens détestables et contraires aux intérêts de la justice». □

DES CANDIDATS DE L'OPPOSITION ARRÊTÉS À SINGAPOUR

D'après une information de source officielle, Shamsuddin TUNG, candidat de l'opposition battu lors des élections générales à Singapour en décembre dernier, a été arrêté le 24 dé-

cembre, lendemain de l'élection. M. Tung s'était présenté comme candidat du front uni de l'opposition.

Dans la déclaration officielle, il était dit que M. Tung avait été arrêté pour avoir «exploité» la question de la langue et de l'enseignement chinois au cours de la campagne électorale afin de créer une atmosphère de tension raciale à Singapour. Il a été arrêté en vertu de la loi sur la sécurité intérieure, qui permet une détention de durée indéterminée sans jugement.

Deux autres candidats de l'opposition ont également été arrêtés en liaison avec la campagne électorale. Lors de leur procès, ils ont été accusés de diffamation contre la personne du premier ministre LEE Kuan Yew.

Le parti d'action populaire, qui détient le pouvoir et que dirige le premier ministre Lee, a remporté la totalité des 69 sièges du parlement de Singapour, avec 72% des voix. □

PRÉSIDENCE DU CEI PAR ROULEMENT

Le Comité exécutif international (CEI) d'Amnesty International a décidé que ses membres exerceraient à tour de rôle les fonctions de président et vice-président. Après l'adoption de ce principe, Thomas HAMMARBERG a été élu président et Mumtaz SOYSAL vice-président.

• **Recrutement au secrétariat international:** Maria-Antonia MANCHEGO-PELLANNE, qui a travaillé précédemment à l'Organisation des Nations Unies, a été chargée de la direction du service de l'information au secrétariat international d'AI.

Delayne LOPPERT, journaliste londonienne, est entrée au secrétariat international comme chef du service des publications.

Brian WROBEL, avocat britannique, a été recruté par le secrétariat international pour aider à l'organisation de la campagne internationale d'AI pour l'abolition de la peine de mort et la conférence qui sera consacrée à ce sujet. Il avait déjà été chargé d'une mission d'AI en Corée du Sud. □

Ouganda, suite de p. 2

la Commission un cahier d'information sur le Malawi (*Briefing on Malawi*) et, à la demande du secrétariat de l'ONU, elle a fourni au groupe de travail sur le Chili un supplément d'information sur les travaux qu'elle consacre à ce pays.

En outre, au nom de 21 organisations non gouvernementales, AI a adressé à la Commission une déclaration lui demandant de reconnaître l'objection de conscience au service militaire en tant que droit de l'homme. □

Les **INFORMATIONS MENSUELLES INTERNATIONALES** sont la traduction française de la *NEWSLETTER* publiée par AMNESTY INTERNATIONAL PUBLICATIONS, 53 Theobald's Road, Londres WC1X 8SP, Grande-Bretagne.

D'anciens agents de la police secrète libérés au Portugal

Entre le mois d'octobre 1976 et la première semaine de janvier 1977, les tribunaux militaires portugais ont relaxé 29 anciens agents de la PIDE/DGS (police secrète). Ceux-ci avaient été reconnus coupables d'assassinats et, dans certains cas, d'actes équivalant à des tortures accomplis dans l'exercice de leurs fonctions d'agents de la police secrète; ils étaient jugés conformément à une législation spéciale. Ils ont été libérés parce que leur détention préventive, qui avait commencé avec la révolution d'avril 1974, dépassait la durée des peines prononcées contre eux.

Les tribunaux ont décidé que les délits commis par les 29 agents devaient être considérés comme mineurs. On pense que si les peines infligées sont légères, c'est sans doute parce que les tribunaux qui jugeaient en première instance considéraient la législation comme rétroactive — donc inconstitutionnelle — (mais le tribunal militaire suprême a conclu en sens contraire).

Jusqu'ici, la seule exception aux peines légères infligées aux membres de la police du régime précédent est la condamnation de Henrique SEIXAS à 7 ans et 8 mois de prison. Cette condamnation faisait suite aux protestations publiques contre les libérations anté-

rieures. M. Seixas, qui est âgé de 71 ans, était le chef des gardes du camp de concentration de Tarrafal, dans les îles du Cap Vert. Ce camp, construit dans les années 30 sur un archipel proche de l'équateur, jouissait d'une triste notoriété en tant que prison pour opposants politiques.

Les témoins à charge lors du procès de M. Seixas, qui s'est déroulé en janvier à Lisbonne, l'ont accusé d'avoir infligé diverses tortures au camp de Tarrafal. Les prisonniers étaient sévèrement battus, obligés de casser des cailloux en plein soleil, partiellement immergés dans l'eau durant des jours et isolés dans le «four», petite cage de béton soumise aux extrêmes rigueurs de la chaleur pendant la journée et du froid pendant la nuit. Toutefois, M. Seixas n'a été reconnu coupable que d'avoir battu un prisonnier en janvier 1974. Le tribunal militaire n'a pas retenu cinq chefs d'accusation relatifs à la torture pratiquée à Tarrafal.

Parmi les protestations publiques relatives à la procédure suivie lors des procès, aux verdicts et aux peines infligées aux agents de la PIDE figurait une émission de télévision, d'une durée de 40 minutes, à laquelle avaient participé quatre victimes de la PIDE. L'une

d'entre elles, Edmundo PEDRO, avait été détenue 10 ans à Tarrafal. M. Pedro, maintenant député du parti socialiste au pouvoir, a déclaré à ses interlocuteurs de la télévision:

«Nous ne réclamons pas vengeance; nous voulons que les agents de la PIDE soient jugés afin que le respect de la loi soit assuré en tant que fondement d'un Etat démocratique et que les peines prononcées soient proportionnées aux crimes dont ils sont responsables».

On a estimé à 30 000 le nombre des adultes et des adolescents qui ont été détenus par la PIDE/DGS entre le moment de sa création, en 1935, avec l'aide de la Gestapo, et 1974, date à laquelle plus de 1 300 agents furent arrêtés.

Il est probable qu'un petit nombre seulement des membres de la PIDE seront jugés pour des tortures ou des délits connexes. Presque tous ont déjà été mis en liberté provisoire. Le parlement portugais a toutefois adopté en janvier une nouvelle loi en vertu de laquelle il sera plus difficile aux tribunaux de prononcer des peines légères contre d'anciens agents de la PIDE reconnus coupables. □

Un Mexicain victime d'un enlèvement fait état de tortures

Un journaliste mexicain a déclaré que lui-même et un certain nombre d'autres ressortissants mexicains et de Guatémaltèques avaient été enlevés et exilés de force du Mexique en octobre 1976.

Ysias Rojas DELGADO a déclaré, lors d'une conférence de presse tenue le 18 novembre 1976 au Guatemala, que la police mexicaine l'avait arrêté le 23 septembre et conduit à Colonia Roma, centre de détention et de torture situé dans la ville de Mexico.

Il y a vu au moins sept autres personnes, citoyens mexicains et guatémaltèques. Parmi elles se trouvaient un prêtre, plusieurs femmes et des étudiants.

M. Delgado a affirmé qu'on lui avait fait subir des tortures, de même qu'aux autres prisonniers, pour leur arracher de faux aveux destinés à confirmer les dires du gouvernement selon lequel des groupes subversifs au Mexique apportaient leur aide aux mouvements d'opposition du Guatemala.

Les méthodes de torture appliquées comprenaient des décharges électriques sur les organes sexuels et des coups répétés. Aura ARRIOLA, citoyenne guatémaltèque travaillant pour un organe des Nations Unies à Mexico, aurait été victime de deux crises cardiaques durant sa détention. Une femme mexicaine a été battue malgré son état de grossesse avancée.

En juin 1976, AI a présenté au gouverne-

ment mexicain une série de recommandations fondées sur le rapport d'une mission d'AI qui avait visité le pays en 1975. La mission a découvert des indices sérieux selon lesquels le personnel de la police agit souvent à l'insu des autorités. Il en résulte fréquemment des arrestations arbitraires aboutissant parfois à des tortures ou des disparitions. □

LA PEINE DU FOUEAU LIBERIA DEVANT 15 000 SPECTATEURS

Plus de 15 000 spectateurs, massés au stade des sports à Monrovia (Liberia), ont assisté, au début de janvier, à l'application de la peine du fouet, infligée en public à 15 hommes. Des milliers d'autres personnes qui n'avaient pu trouver de place ont bloqué pendant des heures la circulation dans les alentours.

D'après les nouvelles diffusées par la presse, les 15 suppliciés, qualifiés par les autorités de «criminels endurcis», ont reçu chacun 25 coups.

L'application de la peine du fouet en public avait été ordonnée par un décret présidentiel signé par le président du Liberia, William TOLBERT, à la suite d'une soudaine flambée de vols et autres actes criminels dans tout le pays.

AI a écrit le 30 janvier au président Tolbert, le priant instamment d'abolir cette forme de châtiment. □

TORTURES EN CHINE LORS DE TROUBLES DUS À DES LUTTES DE FACTIONS

Selon une information de l'agence Reuter datée du 18 janvier, des ouvriers en République populaire de Chine ont affirmé avoir subi des mauvais traitements et des tortures pendant les troubles politiques de 1975 à Hangtchou, capitale provinciale située près de Chang hai.

Les incidents se seraient produits lors de violentes luttes entre factions qui, selon des fonctionnaires de la province, ont été provoquées par la «bande des quatre» extrémistes que dirige CHIANG Ching, la veuve de MAO Tsé Toung.

Un administrateur de province a décrit les troubles comme «une guerre civile totale» sévissant dans la province. La troupe aurait été chargée d'occuper les usines rebelles; deux vice-premiers ministres ont été dépêchés de Pékin, en avril et en juin 1975, pour aider à réprimer les troubles et mener une enquête approfondie. Un grand nombre de personnes auraient été tuées ou blessées; des membres du personnel des usines qui se sont opposés aux extrémistes ont affirmé qu'on leur avait arraché les cheveux et qu'on les avait battus avec des barres de fer.

Un ouvrier nommé LIAO Sha aurait déclaré qu'il avait été grièvement blessé et enfermé pendant cinq jours dans une cellule glaciale, vêtu de ses seuls sous-vêtements. Il a ajouté: «Parfois, j'étais réveillé par les hurlements de mes camarades que l'on torturait».

(Suite en p. 2 Bulletin CAT)

DETENUS TORTURÉS À BAHREIN

Une cinquantaine de personnes arrêtées à Bahrein à la suite du meurtre du journaliste et éditeur Abdoulla al-Madani auraient été torturées. Elles faisaient partie d'un groupe de 200 à 300 personnes arrêtées à l'origine, après ce meurtre, et restent détenues sans inculpation, bien que cinq hommes aient déjà été jugés pour ce crime.

Deux jeunes gens seraient morts sous la torture dans le fort qu'occupe la police de Manama. Mohammed BOUCHERY aurait succombé une semaine après son arrestation, vers le 18 novembre 1976, et, selon les informations parvenues à AI, son corps n'a pas été remis à sa famille. Said ALAW'IANATI serait mort le 12 décembre, le lendemain de son arrestation.

Selon une information non confirmée, un troisième détenu aurait succombé à la torture et plusieurs détenus auraient été hospitalisés à la suite des tortures subies. Parmi eux se trouveraient Fouad SEYADI et Abbas ABDOUN A'AL.

Les cinq hommes accusés du meurtre d'Abdoulla al-Madani auraient aussi été torturés. Leur procès s'est achevé par la condamnation de trois des accusés. Mohammed Taher Mohammed Ali Al-Mahari et Ibrahim Abdoulla Abdel-Houssein Marhoun ont été condamnés à mort, Ali Ahmed Houssein Falah à la détention à vie. Les deux autres accusés ont été acquittés.

AI s'inquiète des allégations selon lesquelles les condamnations reposaient sur des aveux arrachés sous la torture.

Envoyer à l'adresse ci-après des lettres rédigées en termes courtois demandant la libération immédiate des détenus non inculpés et une enquête sur les allégations de tortures de prisonniers dans le fort de la police de Manama: His Highness Sheikh Khalifa Bin Sulman al-Khalifa, The Prime Minister, Manama, Bahrain, The Arabian Gulf.

Vladimir Borissov - Union soviétique

Le 25 décembre 1976, Vladimir BORISSOV a été arrêté et interné dans un hôpital psychiatrique de Léningrad. Son arrestation avait été précédée de perquisitions et d'avertissements pendant près d'un an, probablement en liaison avec sa participation à des publications clandestines (*samizdat*).

Immédiatement après l'arrestation de M. Borissov, AI a lancé en sa faveur une campagne internationale d'appels adressés en particulier au Dr M.P. Issakov, médecin-chef de l'hôpital psychiatrique de Skvortsov-Stepanov, où M. Borissov est détenu.

La femme de M. Borissov a fait savoir qu'au début de janvier des fonctionnaires avaient annoncé à son mari qu'il pourrait être autorisé à émigrer. M. Borissov leur avait répondu qu'il n'émigrerait pas, à moins que les autorités ne reconnaissent officiellement qu'il était sain d'esprit.

Plus tard, toujours en janvier, on a appris de source non officielle à Moscou qu'une commission médicale avait recommandé la libération de M. Borissov de l'hôpital mais que la direction médicale de l'hôpital avait passé outre à la recommandation de la commission.

M. Borissov avait déjà été interné dans des hôpitaux psychiatriques de Léningrad, de 1964 à 1968 et de 1969 à 1974.

Les deux fois, AI l'avait adopté comme prisonnier d'opinion, considérant que sa détention était liée à son activité et à ses décla-

appels

rations politiques et non pas à des raisons médicales véritables. Lorsqu'il fut libéré de l'hôpital psychiatrique spécial de Léningrad, en 1974, sa famille et ses amis ont fait savoir qu'il avait souffert énormément du fait des traitements au moyen de drogues administrées sans justification médicale.

A nouveau, AI a adopté M. Borissov comme prisonnier d'opinion.

Envoyer à l'adresse suivante des lettres, rédigées en termes courtois, demandant la libération de Vladimir BORISSOV: URSS, Leningrad, 36 rue Fermsky, Hôpital psychiatrique Skvortsov-Stepanov N° 3, M. le Médecin-Chef M.P. Issakov.

Jaime PEREZ - Uruguay

Jaime PEREZ, syndicaliste et ancien député national du parti communiste en Uruguay, a disparu de la prison où il était incarcéré, après plus de deux ans de détention et près d'un an après avoir été condamné par un tribunal militaire pour avoir «porté atteinte au moral des forces armées». Il avait été condamné à 18 mois de prison bien qu'aucune charge précise n'ait été retenue contre lui. Seules semblent avoir été mises en cause ses opinions politiques et le poste en vue qu'il occupait.

M. Perez a été extrait à deux reprises de la prison en 1976 — au début de l'année, puis à nouveau plus tard. C'est en septembre qu'il a été vu pour la dernière fois par un parent et l'on éprouve de sérieuses craintes pour sa sécurité physique. Les autorités refusent tout renseignement à son sujet depuis sa disparition.

En Uruguay, le recours à la torture lors des interrogatoires est de pratique courante pendant la période qui suit immédiatement l'arrestation. Mais il arrive que des prisonniers soient torturés lors d'interrogatoires au cours de leur détention et même après leur condamnation.

Tout jeune encore, M. Perez était responsable d'un syndicat de l'industrie de la fourrure. Il a adhéré au parti communiste et il est devenu fonctionnaire de l'administration municipale de Montevideo. En 1971, il a été élu député du Frente Amplio (front élargi, coalition des partis de gauche), fonctions qu'il a assumées jusqu'en juin 1973, lorsque le congrès fut dissous. En décembre de la même année, le gouvernement, soutenu par l'armée, prononça l'interdiction du parti communiste et d'autres groupements politiques de gauche.

M. Perez a été arrêté le 24 octobre 1974, après sa nomination au poste de secrétaire général du parti communiste. On a de sérieuses raisons de croire qu'il a subi des tortures graves au cours des huit mois suivants — chocs électriques, «sous-marin» (semi-noyade) et ongles desorteils arrachés.

Veuillez écrire aux autorités uruguayennes des lettres rédigées en termes courtois pour demander des informations au sujet du lieu où se trouve M. Jaime Perez et pour solliciter sa libération, et les adresser à: Señor Presidente de la República, Dr Aparicio Méndez, Casa de Gobierno, Plaza Independencia, Montevideo, Uruguay; ainsi qu'à: Dr Julio Espinola, Presidente de la Comisión de Respeto de los Derechos Humanos, Consejo de Estado, Palacio Legislativo, Montevideo, Uruguay.

Pasa GÜVEN - Turquie

Pasa GÜVEN, étudiant turc, un des dirigeants du mouvement syndical étudiant, a été arrêté à Istanbul le 6 janvier. Deux jours plus tard, selon des informations parues dans la presse turque, il a été transporté à l'hôpital de secours d'urgence de Beyoglu, souffrant d'un traumatisme dû aux coups reçus au poste de police. Le procureur général a ouvert une enquête et AI a écrit pour demander que les résultats en soient rendus publics.

Le cas de M. Güven correspond bien à d'autres cas d'allégations de tortures en Turquie depuis la fin de 1975, notamment de responsables de syndicats d'ouvriers et d'étudiants. AI a écrit aux autorités au sujet de plusieurs de ces cas et au sujet des allégations concernant le recours fréquent à la torture dans certains postes de police, à Ankara et à Istanbul. Jusqu'ici, les autorités n'ont pas répondu.

Veuillez écrire des lettres rédigées en termes courtois pour demander que les résultats de l'enquête ouverte au sujet du cas de Pasa Güven soient rendus publics, et les adresser à: The Chief Prosecutor, Office of the Prosecutor of the Republic, Palace of Justice, Istanbul, Turquie.

Veuillez envoyer copie de ces lettres au représentant de la Turquie auprès du Conseil de l'Europe, à l'adresse ci-après, et signaler que la torture constitue une violation de l'article 3 de la Convention européenne des droits de l'homme: Son Excellence M. Semih Günver, Représentant permanent de la Turquie près le Conseil de l'Europe, 67000 Strasbourg, France.

CONDAMNATION D'ATROCITÉS TURQUES À CHYPRE

La Commission européenne des droits de l'homme aurait constaté que la Turquie se serait rendue coupable d'une série de violations des droits de l'homme à Chypre, à la suite de son intervention militaire dans l'île, en 1974.

Selon des indications reçues à Strasbourg en janvier, ces constatations figurent dans un rapport confidentiel de 300 pages soumis en août 1976 au Comité des ministres du Conseil de l'Europe. Le rapport se fonde sur une enquête menée à Chypre par une mission comprenant des représentants de cinq pays. Il ferait état d'infractions à six articles de la Convention européenne des droits de l'homme, et notamment à l'article 3, qui interdit la torture.

Parmi les allégations de mauvais traitements infligés à des Cypriotes grecs, qui ont été formulées par le gouvernement de Chypre et dont la commission aurait admis le bien-fondé, figurent les meurtres commis au hasard, les viols, la détention dans des conditions inhumaines, la prostitution forcée et le déplacement massif de populations.

Le Comité des ministres doit décider ce mois de la suite à donner à cette affaire. □

Chine, suite de p. 1 Bulletin CAT

Un ancien cadre important d'une usine et cadre provincial, qui serait l'un des instigateurs des troubles de Hang-tcheou, est détenu depuis juin 1975. Il aurait été trainé et dénoncé devant 100 000 personnes, au centre de Hang-tcheou, au mois de décembre dernier. Il semble que ce soit l'usage dans certains cas, en République populaire de Chine, d'organiser des réunions de masse au cours desquelles des individus sont publiquement dénoncés. □